

Sommaire

BREVE DE LA SEMAINE

Agriculture

Concurrence

Droits fondamentaux

Energie

Finances

Institutions

Justice

Libre circulation des personnes

Propriété intellectuelle

Subventions

Transports

Appels d'offres

Autres manifestations

Adhésion de l'UE à la CEDH / Directives de négociation / Proposition (17 mars)

La Commission européenne a proposé, le 17 mars dernier, des directives de négociation en vue de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CEDH). La Commission sollicite, d'une part, l'accord du Conseil de l'Union européenne sur le principe de l'adhésion de l'UE à la CEDH et, d'autre part, l'autorisation de négocier les modalités de cette adhésion. Dans sa proposition, la Commission envisage la participation de l'UE au sein des instances décisionnelles du Conseil de l'Europe comme un cocontractant classique. Toutefois, elle souligne l'importance de préserver les spécificités du droit communautaire et de l'Union européenne. (CR/MR)

ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUIN 2010 A BRUXELLES

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen.

Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux praticiens.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



La représentation d'intérêts auprès des Institutions et Agences européennes

Programme provisoire en ligne
Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

AGRICULTURE

PAC / Dépenses irrégulières / Remboursement / Décision (16 mars)

La Commission européenne a annoncé, le 16 mars dernier, avoir adopté une décision en vertu de laquelle 20 Etats membres de l'Union européenne sont contraints de rembourser un montant total de 346,5 millions d'euros de dépenses irrégulières effectuées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). Cette décision, adoptée au titre d'une procédure d'apurement de conformité, concerne 20 Etats membres. En vertu de cette décision, la France devra rembourser 19,507 millions d'euros, dont plus de 8 millions d'euros au titre d'une insuffisance du cadre de contrôle et d'information concernant les primes aux vaches allaitantes. (CR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Abus de position dominante / Electricité de France (EDF) / Engagements contraignants (17 mars)

La Commission européenne a rendu contraignant, le 17 mars dernier, les engagements pris par le groupe Electricité de France (EDF). Cette décision met fin à la procédure ouverte à l'égard d'EDF concernant ses contrats de fourniture d'électricité. Le groupe était accusé d'entraver l'entrée et l'expansion des concurrents sur le marché français de l'électricité, ainsi que de restreindre la revente d'électricité par les clients. Il s'était donc engagé, en novembre 2009, à ouvrir la concurrence sur 65% des volumes d'électricité fournis, que ce soit à travers l'expiration des contrats ou en permettant une résiliation sans frais. Le groupe s'était également engagé à permettre à ses clients de choisir un autre fournisseur complémentaire. Les engagements permettent enfin aux clients de revendre l'électricité achetée. Le groupe EDF devra soumettre des rapports annuels sur le respect de ces engagements à la fois à la Commission européenne et à la Commission de régulation de l'énergie française. (RR) [Pour plus d'informations](#)

Aides d'Etat / Demande de restitution / Procédure / Sursis à statuer / Arrêt de la Cour (15 mars)

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu, le 15 mars dernier, un arrêt précisant la procédure applicable aux demandes de restitution d'aides d'Etat (*CELF et Ministre de la culture / SIDE*, [aff. C-1/09](#)). La Commission européenne avait constaté à trois reprises l'illégalité des aides, mais admis leur compatibilité avec le marché commun. Ces décisions avaient été annulées par le Tribunal. Le Conseil d'Etat français a demandé à la Cour s'il fallait, dans le cadre d'une demande de restitution d'aides d'Etat, surseoir à statuer jusqu'à ce que la Commission se prononce sur leur compatibilité. La Cour juge qu'une juridiction nationale saisie sur le fondement de l'article 88 § 3 CE doit se prononcer sur l'obligation de restitution d'une aide d'Etat illégale, indépendamment de la décision pendante de la Commission sur la compatibilité de ladite aide. En outre, la Cour précise que l'adoption par la Commission de trois décisions successives déclarant une aide compatible avec le marché commun, qui ont ensuite été annulées par le juge communautaire, n'est pas, en soi, susceptible de constituer une circonstance exceptionnelle de nature à justifier une limitation de l'obligation du bénéficiaire de restituer cette aide. (RR)

Feu vert à l'opération de concentration TLP / Ermewa (11 mars)

La Commission européenne a autorisé, le 11 mars dernier, l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Transport et Logistique Partenaires (TLP), membre du groupe SNCF (France), acquiert le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Ermewa (Suisse), par achat d'actions. La société TLP est présente sur les marchés de la location de wagons de marchandises, du transport combiné et des activités de transport dans l'Union européenne. La société Ermewa est présente sur les marchés de la location de wagons de marchandises, de la location de conteneurs et de prestations d'organisation de transport dans l'Union. (CR)

[Haut de page](#)

Adhésion de l'UE à la CEDH / Audition publique / Parlement européen (18 mars)

Le Parlement européen a organisé, le 18 mars dernier, une audition publique sur le thème des aspects institutionnels de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Plusieurs thèmes ont été abordés, tels que l'adéquation des principes, des procédures et de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'Homme ; les instruments à adopter ; les avantages de l'adhésion ; le statut des juges ; le mécanisme de co-défense ; ou encore la procédure préjudicielle. (CGR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

ENERGIE**Marché intérieur de l'énergie / Mise en œuvre de la législation européenne / Rapport 2009 (11 mars)**

La Commission européenne a publié, le 11 mars dernier, le [rapport d'évaluation](#) pour l'année 2009 des progrès réalisés dans la création d'un marché intérieur du gaz et de l'électricité. Ce rapport dresse chaque année le bilan de l'application par les Etats membres de la réglementation européenne en matière d'énergie. La Commission estime que cette réglementation n'est pas toujours correctement et complètement transposée dans tous les Etats membres. Le rapport fait également état de données économiques et statistiques relatives au marché intérieur de l'énergie. (EK) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

FINANCES**Procédure de déficit excessif / Programme de stabilité / Rapport d'évaluation / Publication (17 mars)**

La Commission européenne a publié, le 17 mars dernier, des rapports d'évaluation du programme de stabilité ou de convergence de quatorze Etats membres faisant l'objet d'une procédure de déficit excessif. Dans son [rapport sur la France](#), la Commission estime que le solde des finances publiques françaises s'est fortement détérioré en 2009. Selon le programme de stabilité actualisé, le déficit amorcerait sa décrue en 2011 pour atteindre 3 % du PIB en 2013. Toutefois, la stratégie définie ne laisse aucune marge de sécurité si la situation économique évolue moins bien que prévu. Ce programme prévoit que le ratio de la dette au PIB continuera à augmenter jusqu'en 2012. La France est invitée à préciser la stratégie budgétaire qui lui permettra de corriger son déficit excessif et de réduire sa dette. (RR) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

INSTITUTIONS**Concours / Administrateurs / Juriste / Publication (16 mars)**

L'Office européen de sélection du personnel (EPSO) a publié, le 16 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne un [avis de concours général](#) sur épreuves pour la constitution d'une réserve de recrutement d'administrateurs et notamment pour les juristes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire par voie électronique suivant la procédure indiquée sur le site internet d'[EPSO](#) avant le 15 avril 2010 à 12 heures. (MR)

Statistiques judiciaires / Cour de justice de l'Union européenne / Année 2009 (15 mars)

La Cour de justice de l'Union européenne a publié, le 15 mars dernier, les [statistiques judiciaires](#) de la Cour pour l'année 2009. Il ressort de cette étude que le nombre d'arrêts rendus en 2009 est l'un des plus élevés dans l'histoire de l'institution. Elle a clôturé 543 affaires en 2009 contre 495 en 2008, dont 377 affaires ont fait l'objet d'un arrêt et 165 ont donné lieu à une ordonnance. La Cour a été saisie de 561 affaires nouvelles contre 592 en 2008. Le nombre d'affaires préjudicielles introduites en 2009 est le plus élevé jamais atteint : 302 affaires. Concernant la durée moyenne des procédures, elle s'élève à 17,1 mois pour les renvois préjudiciels et les recours directs et à 15,4 mois pour les pourvois. 568 affaires ont été introduites devant le Tribunal. Le Tribunal de la fonction publique a, quant à lui, clôturé 155 affaires et a été saisi de 113 affaires. (MR)

[Haut de page](#)

Prix de la Balance de cristal / 5^{ème} édition / Ouverture des candidatures (11 mars)

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont lancé, le 11 mars dernier, la 5^{ème} édition du prix de la « Balance de cristal de la Justice ». Ce prix récompense les pratiques innovantes dans les domaines civil et pénal en matière de gestion de procédure et d'organisation des tribunaux. La compétition est ouverte aux tribunaux, aux associations et aux professionnels de la justice, aux bureaux des procureurs, aux services de probation, aux administrations pénitentiaires, aux organisations non-gouvernementales et à toute autre structure ayant des responsabilités dans le système judiciaire des Etats membres du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne. Les [dossiers de candidature](#) peuvent être envoyés à la Commission européenne ou au Conseil de l'Europe jusqu'au 30 juin 2010 inclus. (CR)

[Haut de page](#)

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES**Contrat de joueur professionnel / Indemnité de formation / Arrêt de la Cour (16 mars)***

La Cour de justice de l'Union européenne a consacré, le 16 mars dernier, le principe selon lequel les clubs de football peuvent demander une indemnité de formation pour les jeunes joueurs qu'ils ont formés lorsque ces joueurs souhaitent conclure leur premier contrat professionnel avec un club d'un autre Etat membre (*Olympique Lyonnais / O. Bernard et Newcastle UFC, aff. C-325/08*). La Cour de Cassation demandait à la Cour si le principe de libre circulation des travailleurs (article 39 CE) s'opposait à une disposition nationale en application de laquelle un joueur espoir qui signe à l'issue de sa période de formation un contrat de joueur professionnel avec un club d'un autre Etat membre de l'Union européenne, s'expose à une condamnation à des dommages et intérêts et si une telle restriction pouvait être justifiée par l'objectif de formation de jeunes joueurs. Tout en affirmant que le régime national examiné constitue une restriction à la libre circulation des travailleurs, la Cour précise que cette restriction peut être justifiée par la nécessité d'encourager le recrutement et la formation des jeunes joueurs professionnels. Toutefois, le régime français prévoyant des dommages et intérêts, plutôt qu'une indemnité de formation, va au-delà des seuls coûts réels de formation supportés par le club nécessaires pour encourager le recrutement et la formation de jeunes joueurs. (RR)

[Haut de page](#)

PROPRIETE INTELLECTUELLE**Marque communautaire / LE GOMMAGE DES FACADES / Refus / Arrêt du Tribunal (10 mars)***

Le Tribunal de l'Union européenne a rejeté, le 10 mars dernier, le recours de Baid SARL contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI, laquelle avait refusé la demande d'enregistrement du signal verbal LE GOMMAGE DES FACADES comme marque communautaire (*Baid SARL / OHMI, aff. T-31/09*). Le Tribunal confirme donc la décision initiale de l'OHMI en se fondant sur l'absence de caractère distinctif, même acquis après usage, de la marque verbale LE GOMMAGE DES FACADES. (CGR)

Traités de l'OMPI / Droit d'auteur / Interprétations-exécutions-phonogrammes / Entrée en vigueur (14 mars)

[Le traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle \(OMPI\) sur le droit d'auteur et le traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes](#), adoptés à Genève le 20 décembre 1996, sont entrés en vigueur, le 14 mars dernier, en ce qui concerne l'Union européenne. (MR)

[Haut de page](#)

SUBVENTIONS**Programme Marco Polo / Appel à propositions / Publication (15 mars)**

La Commission européenne a publié, le 15 mars dernier, un [appel à propositions](#) visant à créer et moderniser les services de transport de marchandises dans le cadre du deuxième programme Marco Polo. Les projets qui seront sélectionnés permettront de lutter contre la congestion du réseau routier européen et d'améliorer les performances environnementales du système de transport de marchandises. Le budget prévu pour l'année 2010 est estimé à 64 millions d'euros. Les entreprises intéressées peuvent soumettre leurs demandes de financement jusqu'au 18 mai 2010. (RR)

[Haut de page](#)

Voitures électriques et hybrides / Règlement international / ONU-CEE (10 mars)

La Commission économique pour l'Europe de l'ONU (ONU-CEE) a adopté, le 10 mars dernier, le premier [règlement](#) international sur la sécurité des voitures électriques et hybrides. Ce règlement vise à garantir que les voitures équipées d'un système de propulsion électrique à haut voltage, hybrides ou électriques, soient aussi sûres que les voitures traditionnelles. Adopté dans un cadre international, ce règlement permettra aux constructeurs de vendre ces véhicules sur la base de normes communes tant au sein de l'UE que sur d'autres marchés automobiles importants tels que la Corée du Sud, le Japon et la Russie. (CR)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

France / Bry-sur-Marne / Avocats (19 mars)

La ville de Bry-sur-Marne a publié, le 19 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques et de représentation en justice (*réf. 2010/S 55-081933, JOUE 55, du 19 mars 2010*). Le marché est divisé en 5 lots intitulés : « Urbanisme, construction, environnement et aménagement » ; « Droit des contrats publics » ; « Droit administratif général et spécial » ; « Droit privé, droit de la propriété intellectuelle » ; « Droit pénal ». La prestation est réservée à la profession d'avocat. Le marché débutera le 4 juillet 2010 et s'achèvera le 3 juillet 2011. A l'issue de la période initiale, le marché peut être reconduit par période successive de 1 an et au maximum 3 fois, sans toutefois pouvoir excéder une durée totale de 4 ans, soit au plus tard jusqu'au 3 juillet 2014. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **26 avril 2010 à 16h**. (CGR)

France / Paris / Services d'études (12 mars)

Les Ministères économiques et financiers ont publié, le 12 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation juridique d'avocats et de conseils dans le cadre de la réalisation des missions de l'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) (*réf. 2010/S 50-074106, JOUE 50, du 12 mars 2010*). Le marché est divisé en dix lots relatif au « droit administratif, conseil et contentieux », « droit de la concurrence », « droit judiciaire civil général », « droit pénal », « droit communautaire et droit international », « droit bancaire et financier », « droit du sport », « assistance et représentation devant le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation », « droit social » et aux « actes d'huissier ». Le pouvoir adjudicateur envisage de conclure un accord cadre d'une durée de 18 mois avec quatre opérateurs au maximum. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **30 mars 2010 à 12h**. (EK/CR)

Lituanie / Vilnius / Services de conseil en affaires et en gestion (17 mars)

Le « Viešoji Įstaiga Šiaurės Miestelio Technologijų Parkas » a publié, le 17 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil en affaires et en gestion (*réf. 2010/S 53-078889, JOUE 53, du 17 mars 2010*). Les prestations concernées portent sur les services de conseil en affaires et en gestion, les services d'études de marchés et les services juridiques. La langue devant être utilisée dans l'offre est le lituanien. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux

documents est fixée au **22 avril 2010 à 10h**. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **29 avril 2010 à 10h**. (CGR)

Pologne / Wrocław / Services aux entreprises (17 mars)

Le « Województwo Dolnośląskie » a publié, le 17 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services aux entreprises en droit, marketing, conseil, recrutement, impression et sécurité (*réf. 2010/S 53-078817, JOUE 53, du 17 mars 2010*). Les prestations concernées portent notamment sur les prestations de services de conseils juridiques et de conseils en matière de droits d'auteur. La langue devant être utilisée dans l'offre est le polonais. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **21 avril 2010 à 16h**. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **22 avril 2010 à 9h30**. (CGR)

République tchèque / Prague / Services de conseils et de représentation juridiques (16 mars 2010)

Le « Státní fond životního prostředí České republiky » a publié, le 16 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2010/S 52-077080, JOUE S 52, du 16 mars 2010*). La langue de travail devant être utilisée dans l'offre est le tchèque. La date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **14 avril 2010 à 10h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **26 avril 2010 à 10h**. (EK)

Suède / Stockholm / Services juridiques (18 mars)

Le « Stockholms stad » a publié, le 18 mars dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 54-080336, JOUE 54, du 18 mars 2010*). La langue devant être utilisée dans l'offre est le suédois. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **26 avril 2010**. (CGR)

[Haut de page](#)

AUTRES MANIFESTATIONS



Premier forum de Trans Europe Experts, le 31 mars 2010, à la Chambre de commerce de Paris, sous le haut patronage de Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat, Garde des sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés

« LES ENJEUX JURIDIQUES EUROPEENS »

L'association *Trans Europe Experts* a été créée en 2009 par des universitaires convaincus de l'importance de la participation active des Français à la construction juridique européenne. Les membres fondateurs de TEE sont Judith Rochfeld, Catherine Prieto, professeurs à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), Denis Mazeaud, Bénédicte Fauvarque-Cosson, professeurs à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Carole Aubert de Vincelles, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise.

Le matin : interventions de Pierre Simon (Président de la CCIP), Pierre Moscovici (Député, ancien ministre délégué aux affaires européennes), Pascale Fombeur (Directrice des affaires civiles et du Sceau, ministère de la Justice et des Libertés), Nicolas Tenzer (Président-fondateur d'IDEFIE) et des membres fondateurs de TEE.

L'après midi : ateliers réunissant universitaires, professionnels et représentants d'institutions nationales, européennes, internationales.

Thèmes des ateliers : droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique, droit international privé, droit pénal, droit des sociétés, droit des services financiers, droit de la propriété intellectuelle, libertés de circulation, droit des étrangers, droit social européen.

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats.

Programme : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)

Pour plus d'informations : contact@transeuropexperts.eu



4^{ème} séminaire Franco/Espagnol les 7 et 8 mai 2010

Evolution des modes de résolution des litiges : points et nouveautés sur l'arbitrage et la médiation.

Lieu du séminaire : Casino municipal de Biarritz

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



14^{ème} séminaire Franco/Allemand les 4 et 5 juin 2010

« Distribution et Concurrence »
Préserver une concurrence libre et loyale

Lieu du séminaire : Relais de Margaux - Bordelais

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« L'Europe *en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@cgae.es).

Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte **VARIN**, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste, Chrystel **GOMBERT RADOVANOVIC**, Romain **RARD**, Mathieu **ROUILLARD** et Corinne **RYDZYNSKI**, Elèves-Avocats.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :

<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru :

Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »

Contactez-nous !

Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))

LE MANDAT D'ARRÊT EUROPEEN

Thèse de Sophie Bot

larcier

LE MANDAT D'ARRÊT EUROPEEN

Sophie Bot

Collection de la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance de l'Université du Luxembourg

Information et commandes : www.larcier.com

Nouveauté

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N° 559 – 18/03/2010
 Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu